

MAIRIE DE



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Date de la convocation : 28 mai 2014

N° 14.06.04.02

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS** : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, VIGNERON, MM ALLOUCHE, CONTE, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** : Mme MICHEL en faveur de M. BRAEMER  
Mme MACHERY en faveur de M. BOUSQUEL  
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON  
Mme LABORDE en faveur de Mme PLAYS  
M. JULIEN en faveur de M. ALLOUCHE

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : M. BOUSQUEL**

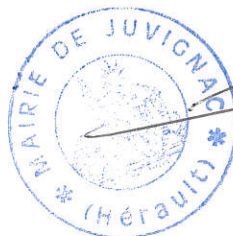
Pour répondre aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au tableau des effectifs :

- un poste de rédacteur

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bousquel à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 25.06.2014

et publication le 26.06.2014

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 25/06/2014

Date de réception de l'accusé de  
réception : 25/06/2014

Numéro de l'acte : 14-06-04-02 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140604-14-06-04-02-DE

Date de décision : 04/06/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

